



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E117437

VALABLE JUSQU'AU 23/01/2026

ÉDITÉ LE 17/01/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/01/2005

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES 480 338 250

Siret : 480 338 250 00024

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 5400739

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000004792558304

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000004792558304

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2024

Raison sociale : 2 XF PRO HABITAT

57 RUE DE L'ATLANTIQUE
44115 BASSE-GOULAIN

Téléphone : 02 40 04 40 40

Portable : 06 17 38 01 10

Fax : 02 40 04 02 54

Site Internet : prohabitat-expert

E-mail : f.bussard@prohabitat-expert.fr

Responsabilité légale :

DEFOIS FABRICE GÉRANT

Effectif moyen : 13

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	06/11/2024
6111 PROB	Peinture et ravalement (Technicité courante) Mention RGE	24/01/2024
7121 PROB	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	24/01/2024
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	24/01/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation des murs par l'extérieur	24/01/2024
o Isolation des combles perdus	24/01/2024
o Panneaux solaires photovoltaïques	06/11/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NANTES
Z.I. DE LA VERTONNE
1 TER, AVENUE DE LA VERTONNE
44120 VERTOU

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.